

Fiche de données de sécurité



Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit • Buffer FD (NanoString)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations pertinentes identifiées • Diluant de fixation

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant • NanoString Technologies
530 Fairview Avenue North
Seattle, WA 98109
United States
www.nanostring.com
operations@nanostring.com

Téléphone (général) • 206.378.NANO (6266)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Fabricant • 206.378.NANO (6266)

Section 2 : Identification des risques

UE/CEE

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [amendé par le texte 2015/830]

2.1 Classification de la substance ou mélange

CLP • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

CLP

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

CLP • Selon le règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), ce produit n'est pas considéré dangereux.

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH) : Cinquième édition révisée

2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger SGH • Non classé
(classification)

2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

UN GHS

- Conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), ce produit n'est pas considéré dangereux

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012

- Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu de la norme communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA aux États-Unis.

SIMDUT 2015

Selon: SIMDUT mis en application par la Loi sur les produits dangereux et le Règlement sur les produits contrôlés

2.1 Classification de la substance ou mélange

SIMDUT 2015 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

SIMDUT 2015

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

SIMDUT 2015

- Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Composition					
Nom chimique	Identifiants	%	LD50/LC50	Classifications selon réglementation/directive	Commentaires
				EU CLP: Non classé	

Component A	ADD	100%	ADD	UN GHS Rev. 5: Non classé OSHA HCS 2012: Non classé WHMIS 2015: Non classé	NDA
-------------	-----	------	-----	----------------------------------------------------------------------------------	-----

3.2 Mélanges

- La matière ne répond pas aux critères d'un mélange.

Section 4 — Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

Inhalation

- Déplacer la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Peau

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Yeux

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Ingestion

- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la victime est consciente) En cas d'ingestion de grandes quantités, appeler immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Voir la section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin

- Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut envisager la possibilité d'une surexposition à d'autres matières que ce produit.

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

- Agent extincteur convenable** • INCENDIE MAJEUR : eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse ordinaire.
INCENDIES MINEURS : poudre sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

- Agent extincteur inapproprié** • Aucune donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion

- Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.

Produits de combustion dangereux

- Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

- Si cela peut se faire sans risque, enlever les conteneurs de la zone d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Les vêtements structurels de protection des pompiers fournissent une protection limitée UNIQUEMENT en cas d'incendie ; ils ne sont pas efficaces dans les cas de déversement où le contact direct avec la substance est possible. Porter des vêtements de protection chimique spécifiquement recommandés par le fabricant. Ceux-ci peuvent fournir peu ou pas de protection thermique.

Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Précautions individuelles**
- Ventiler les espaces clos. Ne pas marcher à travers la matière déversée. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié
- Mesures d'urgence**
- Tenir à l'écart le personnel non autorisé Rester en amont.

6.2 Précautions environnementales

- Éviter les déversements dans les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Mesures de confinement/de nettoyage**
- Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque.
 PETITS DÉVERSEMENTS : recueillir avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des conteneurs pour une mise au rebut ultérieure.
 DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : endiguer bien au delà du déversement de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

Section 7 — Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

- Manutention**
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles et de sécurité. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé lors de la manipulation.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

- Stockage**
- Conserver le conteneur hermétiquement fermé et le stocker à la température recommandée.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition/lignes directrices**
- Pas de limites d'exposition applicables disponibles pour le produit ou ses composants.

8.2 Contrôles d'exposition

- Mesures/contrôles techniques**
- Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

- Respiratoire**
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Yeux/visage**
- Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial).
- Peau/corps**
- Porter des gants appropriés.

- Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**
- Suivre les bonnes pratiques pour la gestion de site et l'élimination des déchets.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Description de la matière			
Forme physique	Liquide	Apparence/description	Liquide brun limpide.
Couleur	Brun/limpide	Odeur	Manque de données
Seuil de perception de l'odeur	Manque de données		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Manque de données	Point de fusion/point de congélation	Manque de données
Température de décomposition	Manque de données	pH	Manque de données
Densité spécifique/relative	Manque de données	Solubilité dans l'eau	Manque de données
Viscosité	Manque de données	Propriétés explosives :	Manque de données
Propriétés comburantes :	Manque de données		
Volatilité			
Pression de vapeur	Manque de données	Densité de vapeur	Manque de données
Taux d'évaporation	Manque de données		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Manque de données	LSE	Manque de données
LIE	Manque de données	Autoinflammation	Manque de données
Inflammabilité (solide, gaz) :	Manque de données		
Environnemental(e)			
Coefficient de partage octanol/eau	Manque de données		

9.2 Autres informations

- Aucun paramètre physique ou chimique supplémentaire noté

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

- Aucune donnée disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

Section 11 — Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxiques

GHS Properties	Classification
	UE/CLP • Manque de données

Toxicité aiguë	SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Sensibilisation cutanée	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Sensibilisation respiratoire	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Danger d'aspiration	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Cancérogénicité	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Mutagénicité de cellule germinale	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
Toxicité pour la reproduction	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-SE	UE/CLP • Manque de données SGH ONU 5 • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données
STOT-RE	UE/CLP • Manque de données UN GHS • Manque de données OSHA HCS 2012 • Manque de données SIMDUT 2015 • Manque de données

Effets éventuels sur la santé

Inhalation

Aigu (immédiat)

- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible.

Peau

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- Chronique (différé)** • Aucune donnée disponible.

Yeux

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- Chronique (différé)** • Aucune donnée disponible.

Ingestion

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- Chronique (différé)** • Aucune donnée disponible.

Section 12 — Information écologique**12.1 Toxicité**

- Ne contient aucune substance contenue pour être dangereuse pour l'environnement ou non dégradable dans les stations d'épuration d'eaux usées.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Manque de données matérielles.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Manque de données matérielles.

12.4 Mobilité dans le sol

- Manque de données matérielles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune évaluation PBT ou vPvB n'a été réalisée.

12.6 Autres effets nocifs

- Aucune étude n'a été trouvée.

Section 13 — Considérations de mise au rebut**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Déchets du produit** • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.
- Conditionnement des déchets** • Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
TDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IMO/IMDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IATA/ICAO	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD

- 14.6 Précautions spéciales** • Rien de précisé

pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac • Manque de données.
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

Section 15 — Informations réglementaires

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

Classifications de dangers • Néant
SARA

Canada

Travail

Canada - Liste des ingrédients cosmétiques restreints ou interdits (Liste critique des ingrédients cosmétiques)

Non énuméré

Canada - SIMDUT 1988 - Classifications des substances

Non énuméré

Canada - SIMDUT 1988 - Liste de divulgation des ingrédients

Non énuméré

Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances prioritaires

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe I - Liste des substances toxiques

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 1 - Liste de contrôle des exportations - Substances interdites

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 2 - Liste de contrôle des exportations - Substances soumises à une notification ou à un consentement

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 3 - Liste de contrôle des exportations - Substances d'usage restreint

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour l'irrigation agricole

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour l'élevage agricole

Non énuméré

Canada - Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour la vie aquatique en eau douce

Non énuméré

Canada - Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour la vie aquatique marine

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - OE et VOR

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - CMA

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - Paramètres sans directives

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - Concentration maximale admissible des radionucléides

Non énuméré

Canada - Urgences environnementales

Non énuméré

Canada - Règlement fédéral sur les halocarbures

Non énuméré

Canada - LCPE - Substances appauvrissant la couche d'ozone et halocarbures de remplacement - Annexe 1, tableau 3, Substances de la partie 3

Non énuméré

Canada - LCPE - Substances appauvrissant la couche d'ozone et halocarbures de remplacement - Annexe 1, tableau 2, Substances de la partie 2

Non énuméré

Canada - LCPE - Substances appauvrissant la couche d'ozone et halocarbures de remplacement - Annexe 1, tableau 1, Substances de la partie 1

Non énuméré

Autre

Canada - Substances et médicaments réglementés - Substances ciblées de classe 1

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Substances ciblées de classe 2

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs de classe A

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs de classe B

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs exemptés

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe I

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe II

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe III

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe IV

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe V

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe VII

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe VIII

Non énuméré

États-Unis

Travail

É.-U. - OSHA - Gestion de la sécurité des procédés - Produits chimiques très dangereux

Non énuméré

É.-U. - OSHA - Produits chimiques spécifiquement réglementés

Non énuméré

Environnement

É.-U. - CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Radionucléides et leurs quantités à déclarer

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses QR EPCRA

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports sur les émissions

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

Non énuméré

Etats-Unis - Californie

Environnement

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme

Non énuméré

Europe**Environnement****UE - Pollution de l'air (2001/379/CE) - Polluants de type métaux lourds**

Non énuméré

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009) - Annexe I Substances

Non énuméré

UE - Produits de protection des végétaux (1107/2009/CE) - Substances actives

Non énuméré

UE - Émissions industrielles (2010/75/UE) - Directive sur la prévention et le contrôle de la pollution - Liste des substances polluantes

Non énuméré

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités admissibles de substances dangereuses - Exigences de palier inférieur

Non énuméré

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités admissibles de substances dangereuses - Exigences de palier supérieur

Non énuméré

Autre**Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Catégorie des substances aromatisantes**

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les boissons

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les aliments

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les autres aliments

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe I - Classes fonctionnelles d'additifs alimentaires

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe II - Couleurs approuvées

Non énuméré

UE - Couleurs dans les denrées alimentaires (Directive 95/45/CE) - Critères de pureté spécifiques pour les couleurs en tant qu'additifs alimentaires

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Classification (OBSOLÈTE)

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Limites de concentration (OBSOLÈTE)

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Étiquetage (OBSOLÈTE)

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Notes - Substances et préparations (OBSOLÈTE)

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Phrases de sécurité (OBSOLÈTE)

Non énuméré

EU - Perturbateurs endocriniens (COM (2001) 262) - Liste des substances candidates

Non énuméré

UE - Perturbateurs endocriniens (COM (2001)262) - Liste des substances évaluées et problème d'exposition associé

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la notification PIC

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la circulaire PIC en vertu de la Convention de Rotterdam

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la procédure d'avis d'exportation

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe III - Supports dans les additifs alimentaires

Non énuméré

UE - Substances dangereuses restreintes ou interdites dans les équipements électriques (2011/65/UE) (RoHS)

Non énuméré

UE - Inventaire de la directive sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/CEE) - Autres ingrédients

Non énuméré

UE - Inventaire de la directive sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/CEE) - Parfums et agents aromatiques

Non énuméré

UE - Stupéfiants (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe I - Substances planifiées

Non énuméré

UE - Stupéfiants (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe II - Quantités seuils

Non énuméré

UE - Liste des substances NLP (ne figurant plus sur la liste des polymères) (67/548/CEE)

Non énuméré

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) - Liste des substances d'intérêt prioritaire - Annexe X

Non énuméré

UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation

Non énuméré

Mexique**Environnement****Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Irrigation agricole**

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Source d'approvisionnement en eau potable

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Protection de la vie aquatique en eau douce

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Protection de la vie aquatique en eau de mer

Non énuméré

Mexique - Registre des rejets et des transferts de polluants - Rapport des émissions - Quantités seuils

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les eaux côtières

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les barrages naturels et artificiels

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les rivières

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans le sol

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les zones humides

Non énuméré

15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16 — Autres informations**Date de révision**

- 20/February/2019

Date de préparation

- 29/March/2017

Déclaration de non-responsabilité

- Les informations présentes sont données en toute bonne foi, mais il n'est fait aucune garantie, expresse ou implicite.

Clef aux abréviations

NDA = Aucune donnée disponible